

26/06/2026

Certifié conforme à l'original

ARC ATLANTE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 6.122.160 euros
Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz – RENNES
352.111.009 RCS RENNES

DocuSigned by:
Philippe Girard
60635BE1A1B1446...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 10 juin 2026

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
Le 31 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le mercredi 10 juin à quinze heures trente,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la Société sis 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz, 35200 RENNES, sur convocation du président.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire via la plateforme DocuSign dans les délais légaux.

SONT PRESENTS OU REPRÉSENTÉS

Sont présents Mrs Philippe GIRARD et Stéphane GIRARD représentant 8.094 actions sur un total de 9.276 et 100 % des droits de vote en Assemblée Générale Ordinaire pour toutes résolutions autres que la distribution de dividendes et 99,90 % des droits de vote pour la résolution concernant la distribution de dividendes.

Les actionnaires peuvent valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Conformément aux statuts, l'Assemblée est présidée par M. Philippe GIRARD, nommé président de séance.

La Société GRANT-THORNTON et la Société FIDUCIAL AUDIT, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoquées, sont présentes et représentées d'une part par Mme DICHARRY et d'autre part par M. AGEZ.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

* Un exemplaire des statuts de la Société,

Paraphe
SG

DS
PG

- * Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes,
- * Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2025 de la SAS ARC ATLANTE
- * Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 de la SAS ARC ATLANTE,
- * Les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées,
- * Les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- * Le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

Présentation du :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice écoulé sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes consolidés de la SAS ARC ATLANTE au 31 décembre 2025,
- Quitus au Président et aux Commissaires aux Comptes,
- Affectation des résultats,
- Approbation du montant des cautions à donner,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Paraphe
SG

DS
PG

Le Président donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice social écoulé, puis présente à l'Assemblée le compte de résultat, le bilan et son annexe.

Lecture est ensuite donnée du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président présente les comptes consolidés puis lecture est donnée du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte et ajoute qu'il est à la disposition des actionnaires pour leur donner toutes les précisions qu'ils désirent obtenir.

Après un échange de vues sur la marche des affaires de la Société et sur son évolution prévisible, le Président constate que personne ne demande plus la parole et il met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un résultat déficitaire de - **3.751.204,84 €**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

DEUXIÈME RÉOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

TROISIÈME RÉOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un résultat net consolidé part du Groupe de : - **891 K€**.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

Paraphe	DS
SG	PG

QUATRIÈME RÉSOLUTION - QUITUS AU PRESIDENT ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Président, d'affecter le déficit de l'exercice, soit - **3.751.204,84 €** au poste « AUTRES RÉSERVES.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale donne acte au Président de lui avoir rappelé les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices sociaux précédents.

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31.12.2024	0 €	0 €	0 €
31.12.2023	1.500.000 €	1.500.000 €	0 €
31.12.2022	5.000.000 €	5.000.000 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

SIXIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DU MONTANT DES CAUTIONS A DONNER

Afin de permettre aux SCCV ARC PROMOTION OUEST, ARC PROMOTION ILE DE FRANCE, ARC IMMO PARIS, ARC PROMOTION BRETAGNE, ARC PROMO SUD BRETAGNE, ARC PROMOTION ARMORIQUE, HELIA, ARCALTOA, ARBORETUM DE QUINCE, LORIENT IMAGINA, A.S P-L, SAINT-MARTIN, aux SNC VANNES VILLAGE, ARC AMENAGEMENT, COTEAUX DE CUZON, LE LAVOIR, AGIR, AGIR II, à la SAS BELLEFONTAINE, ou toute autre Société, filiale de l'une des Sociétés du GROUPE ainsi que les SAS ARC ATLANTE et GROUPE ARC agissant seules ou en association avec lesdites Sociétés, la réalisation de leurs opérations immobilières, l'Assemblée Générale autorise le Président et/ou ses Directeurs Généraux, pour une durée de un an, à donner des cautions, avals, ou garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant global de **TROIS CENT VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS** se décomposant comme suit :

- Au titre du Crédit Builder : 85.000.000 €
- Au titre des GFA : 120.000.000 €
- Au titre de l'enveloppe de cautions diverses : 20.000.000 €

Paraphe
SG

DS
PG

- Au titre des cautions diverses, OC ou GFA hors convention : 100.000.000 €

Ensemble : 325.000.000 €

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

SEPTIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS POUR FORMALITÉS

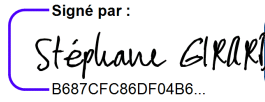
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

CLÔTURE

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à seize heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Signé par :	DocuSigned by:
	
B687CFC86DF04B6...	60635BE1A1B1446...

26/06/2026

Certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
Philippe Girard
60635BE1A1B1446...

Plaquette

SAS Arc Atlante

31/12/2025

Ce document contient 78 pages

SAS Arc Atlantique

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

<i>Comptes annuels</i>	4
Rapport de l'expert-comptable	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Bilan actif (détail)	10
Bilan passif (détail)	13
Compte de résultat (détail)	15
Annexe Arc Atlantique 31.12.25	19
 <i>Gestion</i>	 41
Soldes intermédiaires de gestion	42
Situation financière	43
Tableau de financement	44
 <i>Déclarations et liasse fiscale</i>	 45
2065 Impôt sur les sociétés	46
2065 Bis - Annexe 2065	47
2050 Bilan actif	48
2051 Bilan passif	49
2052 Compte de résultat	50
2053 Compte de résultat (suite)	51
2054 Immobilisations	53
2055 Amortissements	54
2056 Provisions inscrites au bilan	55
2057 Etat des créances et dettes	56
2058-A Détermination résultat fiscal	57
2058-B Déficit provisions non déductibles	58
2058-B Provisions non déductibles	59
2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	60
2059-A Détermination PMV	61
2059-B Affectation PVCT	63
2059-C Suivi MVLT	64
2059-D Affectation PVLT	65
2059-E Détermination VA produite	66
2059-F Capital social	67
2059-G Filiales	68
Détail des charges constatées d'avance	69
2058-A-Bis Résultat membre de groupe	70
2058-B-Bis Suivi des déficits et affect.MVLT	71



SAS Arc Atlante

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

2058-CG Crédits d'imp. et créances imputables	72
2058-DG Suivi des déficits et affect. MVLT (Résult. d'ensemble)	75
2058-ER (Membre) Rectifications résultat et PMVNLT	76
2058-ES (Membre) Rectifications (si sortie) résultat et PMVNLT	77
2058-FC Plafonnement des résultats et des PVNLT	78



SAS Arc Atlantique

26/06/2026

Certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
Philippe Girard
60635BE1A1B1446...

Comptes annuels



Page : 4 / 78



Rydge Conseil
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil
Rue de la Terre Victoria

Parc Edonia
35768 Saint Grégoire Cedex

Téléphone : 02.23.46.33.00
Site internet : www.rydge.fr

SAS Arc Atlantique
1 Rue Geneviève de Gaulle Anthoin

35000 RENNES

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 08/01/2026, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité SAS Arc Atlantique relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	100 112 040	€
• Chiffre d'affaires :	4 699 785	€
• Résultat net comptable :	-3 751 204	€

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

RYDGE Conseil

Maryvonne Kervrann  2026.05.05 13:43:22 +02'00'
Maryvonne Kervrann
Associée, Expert-comptable

DocuSigned by:
Philippe Girard
60635BE1A1B1446...

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024	
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	31 210	12 171	19 038	23 944
		TOTAL	31 210	12 171	19 038	23 944
		Terrains	3 201 980		3 201 980	3 201 980
	Immobilisations corporelles	Constructions	14 204 481	6 213 584	7 990 896	8 548 211
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles	221 237	178 257	42 979	42 803
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	14 074		14 074	37 483
	TOTAL	17 641 772	6 391 842	11 249 929	11 830 478	
	Immobilisations financières (2)	Participations	20 460 023	8 663 347	11 796 676	9 806 576
		Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts		4 314		4 314		
TOTAL	20 464 337	8 663 347	11 800 990	9 806 576		
Total de l'actif immobilisé (III)		38 137 320	15 067 361	23 069 958	21 660 998	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits (intermédiaires et finis) Marchandises	3 052 140		3 052 140	3 170 649
		TOTAL	3 052 140		3 052 140	3 170 649
		Avances et acomptes versés sur commandes				33 376
	Créances (3/4)	Créances Clients et Comptes rattachés	122 430		122 430	312 170
		Autres créances	66 702 945		66 702 945	67 462 891
		Charges constatées d'avance	28 928		28 928	29 200
		Capital souscrit appelé, non versé				
	TOTAL	66 854 304		66 854 304	67 804 261	
	VMP	Actions propres				
		Autres titres	5 136 084		5 136 084	5 058 352
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	1 999 553		1 999 553	6 823 291	
TOTAL	7 135 637		7 135 637	11 881 644		
Total de l'actif circulant (IV)		77 042 082		77 042 082	82 889 931	
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		115 179 402	15 067 361	100 112 040	104 550 930	
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à moins d'un an (4) Dont à plus d'un an				4 314 66 854 304		
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		

SAS Arc Atlantique

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 6 122 160)	6 122 160	6 122 160
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 236 036	6 236 036
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	612 216	612 216
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	82 611 795	81 447 563
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 751 204	1 164 231
	Situation nette avant répartition	91 831 003	95 582 208
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	1 230 435	1 173 427
	Total des capitaux propres (I)	93 061 438	96 755 636
	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	22 776	29 331
	Total des provisions (II)	22 776	29 331
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 693 503	5 184 532
	Emprunts et dettes financières diverses (1)	198 407	1 109 705
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	4 891 911	6 294 238
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	602 993	645 463
	Dettes fiscales et sociales	366 936	658 317
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 888	44 979
	Autres dettes	1 149 095	122 963
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	7 027 825	7 765 962
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	100 112 040	104 550 930
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	7 027 825	3 060 608



26/06/2026

Compte de résultat

SAS Arc Atlantique

Certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
Philippe Girard
60635BE1A1B1446...

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	315 000		315 000	
	- Services	4 384 785		4 384 785	4 675 407
	Montant net du chiffre d'affaires	4 699 785		4 699 785	4 675 407
	Production stockée			-137 008	62 643
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			25 055	86 540
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			168	246
	Total des produits d'exploitation (I)			4 588 001	4 824 838
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			1 121 455	1 285 462
	Impôts, taxes et versements assimilés			282 618	270 296
	Salaires			1 710 759	1 691 793
	Cotisations sociales			837 652	836 149
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			585 288	580 992
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				18 500
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				756
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			9	2 431
	Total des charges d'exploitation (II)			4 537 784	4 686 381
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			50 216	138 456
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)			1 045 086	4 919 619
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			2 068 195	2 532 426
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières			18 902	134 644
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers (V)			3 132 184	7 586 690
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)			5 996 870	5 948 406
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			9 900	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)			6 006 770	5 948 406
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				-2 874 586	1 638 283
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)				-2 824 369	1 776 740



Compte de résultat

SAS Arc Atlantique

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4) (VII)		14 976
Charges exceptionnelles (5) (VIII)	57 007	88 992
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-57 007	-74 015
Participation des salariés aux résultats (IX)		4 837
Impôt sur les bénéfices (X)	869 828	533 656
Total des produits (I + III + V + VII)	7 720 185	12 426 505
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	11 471 390	11 262 273
BÉNÉFICE OU PERTE	-3 751 204	1 164 231
(1) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	11 666	11 666
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		
(4) Dont - Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(5) Dont - Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		



26/06/2026

Bilan actif (détail)

SAS Arc Atlantique

Certifié conforme à l'original

DocuSigned by:

Philippe Girard

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques		19 038,01	23 944,01	-20.49
20510000	LOGICIELS	31 210,00	31 210,00	
28051000	AMORT LOGICIELS	-12 171,99	-7 265,99	-67.52
Total immobilisations incorporelles		19 038,01	23 944,01	-20.49
Terrains		3 201 980,00	3 201 980,00	
21120000	TERRAIN TEHERAN 30%	1 223 160,00	1 223 160,00	
21130000	TERRAIN AGORA	370 600,00	370 600,00	
21140000	TERRAIN KELVION NANTES	1 608 220,00	1 608 220,00	
Constructions		7 990 896,43	8 548 211,65	-6.52
21313500	IMMOBILISATIONS AGORA	1 482 400,00	1 482 400,00	
21314000	IMMEUBLE TEHERAN	2 685 540,00	2 685 540,00	
21314500	IMMEUBLE KELVION NANTES	6 754 502,65	6 754 502,65	
21350000	AGENCEMENTS AMENAGTS INST TEHERAN	1 586 691,70	1 574 456,57	0.78
21355000	AGENCEMENTS AMENAGTS INSTALL AGORA	794 923,43	791 818,02	0.39
21356000	AGENCEMENT KELVION NANTES	900 423,31	900 423,31	
28131000	AMORT IMMEUBLE TEHERAN	-1 452 219,95	-1 390 772,80	-4.42
28131450	AMT IMMEUBLE KELVION	-1 643 910,72	-1 381 235,24	-19.02
28131500	AMORT CONSTRUCTIONS AGORA	-725 451,73	-691 887,03	-4.85
28135000	AMORT INST AGENCEMENTS TEHERAN	-1 158 088,27	-1 066 539,25	-8.58
28135500	AMORT AAI AGORA	-684 130,39	-650 753,32	-5.13
28135600	AMTS AGENCTS INSTALL TECHN KELVION	-549 783,60	-459 741,26	-19.59
Autres immobilisations corporelles		42 979,19	42 803,80	0.41
21820000	VEHICULES DE TRANSPORTS	30 906,75	30 906,75	
21835000	MATERIELS INFORMATIQUE	55 860,06	48 520,06	15.13
21840000	MOBILIER BUREAUX	117 437,04	116 875,13	0.48
21845000	OEUVRES D'ART	17 033,18	17 033,18	
28182000	AMORT VEHICULES DE TRANSPORTS	-30 906,75	-30 906,75	
28183500	AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	-46 624,66	-42 294,52	-10.24
28184000	AMORT MOBILIER DE BUREAU	-100 726,43	-97 330,05	-3.49
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		14 074,00	37 483,00	-62.45
23130000	IMMOBILISATION EN COURS	14 074,00	37 483,00	-62.45
Total immobilisations corporelles		11 249 929,62	11 830 478,45	-4.91
Participations		11 796 676,49	9 806 576,49	20.29
26110200	MALI TECHNIQUE AFFECTE AUX TITRES DE PARTICIPATION	9 492 351,31	9 492 351,31	
26120000	PARTICIP. ARC PROMOTION II	350 000,00	350 000,00	
26135000	PARTICIP. ARC PROMOTION BRETAGNE	9 000,00	9 000,00	
26151000	PARTICIP. OBERTHUR	114 336,76	114 336,76	
26161000	PARTICIP. SCI ARC INVESTISSEMENT	363 200,54	363 200,54	
26180000	PARTICIP. GROUPE ARC	5 949 335,03	3 949 335,03	50.64
26181000	PARTICIP. SCI ACTIPOLE A	123 500,00	123 500,00	
26182000	PARTICIP. SCI ACTIPOLE B	61 750,00	61 750,00	
26183000	PARTICIP. SCI ACTIPOLE C	123 500,00	123 500,00	
26185000	PARTICIP. SCI ACTIPOLE E	123 500,00	123 500,00	
26186000	PARTICIP. SCI ACTIPOLE F	123 500,00	123 500,00	
26190000	PARTICIP. SAINT MARTIN	500,00	500,00	
26192900	PARTICIP. ARC IMMO PARIS	50 500,00	50 500,00	
26194000	PARTICIP. ARC DEVELOPPEMENT	99 000,00	99 000,00	
26195000	PARTICIP. ARC PROMO IDF	579 200,00	579 200,00	
26195500	FRAIS ACQUISITION TITRES AP IDF	31 800,00	31 800,00	
26196000	PARTICIP. ARC PROM OUEST	19 800,00	19 800,00	
26198100	PARTICIP. SCCV ALLENDE	5 000,00	5 000,00	
26198200	TITRES SAS BELLEFONTAINE	660 000,00	660 000,00	
26198300	TITRES ARC PROMO TARDIEU	0,00	9 900,00	-100
26198400	TITRES PARTICIPATION 190 CHAMPARONS	750,00	750,00	



Bilan actif (détail)

SAS Arc Atlantique

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
26198500	TITRES PARTICPATION/SCCV HELIA	500,00	500,00	
26198510	FRAIS ACQUISITION TITRES HELIA	112 500,00	112 500,00	
26198600	TITRES PARTICIP ARC PROMO ARMORIQUE	8 500,00	8 500,00	
26198700	TITRES PARTICIPAT AGIR	50 000,00	50 000,00	
26198710	TITRES PARTICIPATION AGIR 2	2 000 000,00	2 000 000,00	
26198900	TITRES PARTICIP ARC PROMO SUD BTGNE	8 000,00	8 000,00	
29610000	PROV. DEPREC. TITRES PARTICIPATION	-671 631,15	-671 631,15	
29611000	DEPRECIATION MALI TECHNIQUE AFFECTE AUX TITRES DE	-7 991 716,00	-7 991 716,00	
Prêts		4 314,29	0,00	NS
27430000	PRETS AU PERSONNEL	4 314,29	0,00	NS
Total immobilisations financières		11 800 990,78	9 806 576,49	20.34
Total actif immobilisé		23 069 958,41	21 660 998,95	6.5
En-cours de production de biens		3 052 140,86	3 170 649,11	-3.74
33110000	PROJETS STOCKES	3 052 140,86	3 189 149,11	-4.3
39310000	DEPRECIATION STOCKS	0,00	-18 500,00	100
Total stocks et en-cours		3 052 140,86	3 170 649,11	-3.74
Avances et acomptes versés sur commandes		0,00	33 376,30	-100
40910000	AVANCES VERSÉES SUR COMMANDES	0,00	33 376,30	-100
Créances Clients et Comptes rattachés		122 430,14	312 170,20	-60.78
41110000	CLIENTS	115 230,14	244 970,20	-52.96
41810000	CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	7 200,00	67 200,00	-89.29
Autres créances		66 702 945,99	67 462 891,53	-1.13
40971000	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	43 261,30	3 885,00	NS
40974000	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	2 696,96	7 751,36	-65.21
43870000	CHARGES SOCIALES A RECEVOIR	0,00	2 482,04	-100
43900000	CHARGES SOCIALES A RECEVOIR	348,17	0,00	NS
44400000	IMPOTS SUR BENEFICES	184 923,00	184 797,00	0.07
44566000	TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	31 295,42	16 766,88	86.65
44583000	TVA A REGULARISER ACTIF	66 769,00	117 183,00	-43.02
44870000	ETAT- PRODUITS A RECEVOIR	0,00	1 026,00	-100
45518280	SCCV 190 CHAMPARONS	6 170,47	118 693,87	-94.8
45520000	SCCV HELIA	10 213 937,78	10 745 265,17	-4.94
45521010	SSCV SAINT MARTIN	31 127,29	46 742,05	-33.41
45524000	SCCV ARC PROMOTION ARMORIQUE	2 579 884,37	3 507 301,91	-26.44
45524200	SCCV ARC PROMO SUD BRETAG	7 437 584,80	4 355 496,84	70.76
45525000	ARC IMMO PARIS	8 795 480,49	8 802 288,67	-0.08
45528001	SAS GROUPE ARC	26 007 000,00	28 061 000,00	-7.32
45528009	SCCV ARC PROMOTION TARDIEU	0,00	25 408,68	-100
45528940	SNC AGIR	4 361 833,57	1 887 444,51	131.1
45529100	SNC ARC DEVELOPPEMENT	1 616 082,29	1 771 595,47	-8.78
45529810	SAS BELLEFONTAINE	1 168 200,00	1 168 200,00	
45538500	SCCV ARC PROMO IDF	146 475,06	0,00	NS
45538600	SCCV ARC PROMO OUEST	703 040,03	1 990 876,27	-64.69
45538700	SCI ARC INVESTISSEMENT	598 218,27	650 800,26	-8.08
45538920	SCCV ALLENDE	41 470,06	39 794,29	4.21
45539000	SCCV ARC PROMO BRETAGNE	1 641 301,52	2 627 595,42	-37.54
45539010	SCI ACTIPOLE A	167 759,91	184 838,65	-9.24
45539020	SCI ACTIPOLE B	83 602,45	89 866,48	-6.97
45539030	SCI ACTIPOLE C	122 128,41	234 153,49	-47.84
45539050	SCI ACTIPOLE E	195 735,56	170 274,48	14.95
45539060	SCI ACTIPOLE F	105 101,65	137 125,12	-23.35
45548600	SCCV OBERTHUR MODIGLIANI	3 001,13	3 001,13	
46723000	AUTRES CREDITEURS ET DEBITEURS	1 046,73	0,00	NS
46751310	D.C.D BONNE GARDE	765,88	765,88	
46761000	FONDS DE ROULEMENT TEHERAN	6 910,27	6 910,27	

SAS Arc Atlante

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
46762000	FONDS ROULEMENT/AGORA	3 463,68	3 463,68	
46763000	FOND ROULEMENT SUMMERTIME	421,04	421,04	
46774000	PROVISION CH. SYNDIC TEHERAN	104 650,91	201 572,49	-48.08
46776000	PROVISION CH. SYNDIC AGORA	42 660,53	38 993,18	9.41
46778000	PROV° CH/ SOLARIS LE PRELUDE	188 597,99	259 110,95	-27.21
Charges constatées d'avance		28 928,00	29 200,00	-0.93
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	28 928,00	29 200,00	-0.93
Total créances		66 854 304,13	67 804 261,73	-1.4
Autres titres		5 136 084,26	5 058 352,69	1.54
50830000	CAISSE EPARGNE/ DEPOT A TERME	1 072 743,92	1 073 722,44	-0.09
50840000	B.C.M.E. ACTIV'EPARGNE	4 063 340,34	3 984 630,25	1.98
Disponibilités		1 999 553,10	6 823 291,94	-70.7
51211000	BNP / BANQUE DE BRETAGNE	691 562,78	5 201 241,94	-86.7
51213000	CREDIT AGRICOLE I&V	1 297 248,26	1 615 790,58	-19.71
51214000	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT TEHERAN	0,05	0,05	
51215000	CREDIT AGRICOLE/SAINT MARTIN	2 026,65	2 026,65	
51216000	ARKEA	8 715,36	4 232,72	105.9
Total divers actifs circulants		7 135 637,36	11 881 644,63	-39.94
Total actif circulant		77 042 082,35	82 889 931,77	-7.05
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF		100 112 040,76	104 550 930,72	-4.25



26/06/2026

Bilan passif (détail)

SAS Arc Atlantique

Certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
Philippe Girard
60635BE1A1B1446...

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024	%
Capital	6 122 160,00	6 122 160,00	
10100000 CAPITAL	6 122 160,00	6 122 160,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 236 036,94	6 236 036,94	
10420000 PRIME DE FUSION	3 388 221,00	3 388 221,00	
10421000 PRIMES DE FUSION/ARC SAS	474 478,00	474 478,00	
10430000 PRIME D'APPORTS	2 373 337,94	2 373 337,94	
Réserve légale	612 216,00	612 216,00	
10611000 RESERVE LEGALE	612 216,00	612 216,00	
Autres réserves	82 611 795,73	81 447 563,79	1.43
10680000 AUTRES RESERVES	82 611 795,73	81 447 563,79	1.43
Résultat de l'exercice	-3 751 204,84	1 164 231,94	-422.2
Résultat de l'exercice	-3 751 204,84	1 164 231,94	-422.2
Provisions réglementées	1 230 435,04	1 173 427,92	4.86
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	1 155 635,04	1 098 627,92	5.19
14510000 AMORT DEROGATOIRE IMMOB FINANCIERE	74 800,00	74 800,00	
Total capitaux propres	93 061 438,87	96 755 636,59	-3.82
Provisions pour charges	22 776,65	29 331,78	-22.35
15210000 PROV MEDAILLE DU TRAVAIL	22 776,65	0,00	NS
15310000 PROV MEDAILLE DU TRAVAIL	0,00	29 331,78	-100
Total provisions	22 776,65	29 331,78	-22.35
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 693 503,93	5 184 532,72	-9.47
16420800 EMPRUNT BDB KELVION	2 299 062,75	2 540 276,01	-9.5
16420900 EMPRUNT CA KELVION	2 394 441,18	2 611 895,71	-8.33
16884200 INTERETS COURUS	0,00	32 361,00	-100
Emprunts et dettes financières divers	198 407,39	1 109 705,62	-82.12
16510000 DEPOT GARANTIE RECU	176 176,39	168 691,83	4.44
16884200 INTERETS COURUS	22 231,00	0,00	NS
45151000 SCCV ARC PROMOTION II	0,00	111 827,45	-100
45154000 C/C GROUPE ARC IS	0,00	713 453,00	-100
45518290 SNC AGIR 2	0,00	103 257,37	-100
45520020 SCCV ARCALTOA	0,00	381,00	-100
45538400 SCCV AGORA	0,00	3 941,66	-100
45538500 SCCV ARC PROMO IDF	0,00	8 153,31	-100
Total emprunts et dettes assimilées	4 891 911,32	6 294 238,34	-22.28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	602 993,85	645 463,70	-6.58
40110000 FOURNISSEURS	186 254,85	50 835,70	266.39
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	416 739,00	594 628,00	-29.92
Dettes fiscales et sociales	366 936,82	658 317,96	-44.26
42820000 PROVISION CONGES PAYES	101 321,62	98 224,11	3.15
42821000 PROVISION RTT	2 992,00	8 205,00	-63.53
42840000 PARTICIPATION DES SALARIES A PAYER	0,00	4 837,00	-100
42865000 AUTRES INDEMNITES	0,00	12 159,00	-100



Bilan passif (détail)

SAS Arc Atlantique

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Passif		31/12/2025	31/12/2024	%
43100000	URSSAF	78 887,00	104 803,00	-24.73
43730000	RETRAITE	35 343,23	45 774,82	-22.79
43760000	GENERATION Mutuelle	12 190,53	13 729,58	-11.21
43761000	PREVOYANCE	7 770,84	9 608,03	-19.12
43820000	CH. SOC & FISC. SUR CONGES PAYES	48 634,00	48 641,00	-0.01
43821000	CH. SOC & FISC. SUR PROVISION RTT	1 436,00	4 063,00	-64.66
43860000	ORG.SOC.CHARGES A PAYER	1 563,17	1 417,00	10.32
43862000	CH. SOCIALES / PRIME A PAYER	0,00	6 021,00	-100
44210000	PRELEVEMENT A LA SOURCE	20 785,00	34 420,00	-39.61
44550000	TVA A DECAISSER	27 200,00	211 556,00	-87.14
44570000	TVA COLLECTEE	4 013,02	20 089,20	-80.02
44584000	TVA A REGULARISER PASSIF	1 200,00	11 200,00	-89.29
44810000	ETAT - CHARGES A PAYER	23 600,41	0,00	NS
44860000	CHARGES A PAYER IMPOT TAXES	0,00	23 570,22	-100
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		16 888,00	44 979,00	-62.45
40840000	Fournisseurs d'immobilisations - factures non par	16 888,00	44 979,00	-62.45
Autres dettes		1 149 095,25	122 963,35	834.5
41970000	CLIENTS - AUTRES AVOIRS	10 051,18	0,00	NS
41980000	RABAIS, REMISES, RISTOURNES À ACCORDER ET AUTRES	6 655,00	109 494,00	-93.92
45151000	SCCV ARC PROMOTION II	89 468,20	0,00	NS
45154000	C/C GROUPE ARC IS	886 181,00	0,00	NS
45518290	SNC AGIR 2	100 293,53	0,00	NS
45520020	SCCV ARCALTOA	381,00	0,00	NS
46723000	AUTRES CREDITEURS ET DEBITEURS	0,00	9 707,95	-100
46750040	CB STG	0,00	2 160,98	-100
46750050	CB PHG	0,00	1 600,42	-100
46850040	CB STG	2 160,80	0,00	NS
46851200	PARENTHESE CENTRAL DG RECUS CLIENTS	41 484,42	0,00	NS
46851300	ARC PROMO TARDIEU	12 420,12	0,00	NS
Total dettes		7 027 825,24	7 765 962,35	-9.5
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF		100 112 040,76	104 550 930,72	-4.25



Compte de résultat (détail)

26/06/2026

Certifié conforme à l'original

SAS Arc Atlantique

DocuSigned by:

Philippe Girard

60635BE1A1B1446...

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
Production vendue (biens)	315 000,00	0,00	NS
70160000 VENTES EXONEREES	315 000,00	0,00	NS
Production vendue (services)	4 384 785,27	4 675 407,26	-6.22
70621000 REM PRESIDENCE / GROUPE ARC	683 067,00	687 501,00	-0.64
70622000 REDEVANCE ASSISTANCE GROUPE ARC	2 272 840,00	2 298 529,00	-1.12
70830000 LOYERS SUMMERTIME BOIS D'ARCY	0,00	13 779,10	-100
70831000 LOYERS GROUPE ARC TEHERAN	235 362,00	352 987,00	-33.32
70831100 REFACTURATION T.F. GROUPE ARC	42 383,61	59 534,50	-28.81
70832000 LOYERS GROUPE ARC/AGORA	116 456,00	114 928,00	1.33
70833000 REFACTURATIONS DIVERSES	1 445,00	0,00	NS
70834000 LOYERS NANTES RANZAY KELVION	755 557,76	729 776,11	3.53
70850100 REFACTUR° CH COPRO AGORA	14 193,95	14 326,64	-0.93
70850200 REFACTUR° CH COPRO PARIS	28 154,61	116 000,00	-75.73
70850300 REFACTUR° CH COPRO NANTES	152 048,88	222 868,86	-31.78
70850400 REFACTUR° TAXES PRELUDE NANTES	66 033,00	65 177,05	1.31
70850500 PRODUITS ANNEXES EXO DE TVA	17 243,46	0,00	NS
Montant net du chiffre d'affaires	4 699 785,27	4 675 407,26	0.52
Production stockée	-137 008,25	62 643,29	-318.71
71330000 VARIATION DE STOCKS	-137 008,25	62 643,29	-318.71
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	25 055,13	86 540,81	-71.05
78150000 REP PROV RISQUES ET CHARGES	6 555,13	0,00	NS
78173000 REPRISE PROVISION DEPRECIATION STOK	18 500,00	0,00	NS
79118000 TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	32 221,04	-100
79124100 INDEMN.JOURN.PERCUES	0,00	33 087,77	-100
79124200 AVANTAGES EN NATURE	0,00	21 232,00	-100
Autres produits	168,93	246,84	-31.56
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION	168,93	246,84	-31.56
Total produits d'exploitation	4 588 001,08	4 824 838,20	-4.91
Autres achats et charges externes	1 121 455,24	1 285 462,27	-12.76
60590000 ACHATS STOCKES	196 537,50	62 643,29	213.74
60610000 EDF	8 604,79	12 883,46	-33.21
60630000 FOURNITURES ET PETIT EQUIPEMENT	666,24	4 002,11	-83.35
60850000 CHARGES SUR PROGRAMME LE CENTRAL	1 347,39	0,00	NS
61250000 CREDIT BAIL	11 666,40	11 666,40	
61410000 CHARGES COPRO/ RUE TEHERAN	68 483,07	121 000,00	-43.4
61411000 CHARGES COPRO/ESTUD NOISY	673,90	3 501,73	-80.76
61412000 CHARGES COPRO/AGORA	30 852,05	29 559,32	4.37
61413000 CHARGES COPRO/LE PRELUDE	143 089,99	268 316,69	-46.67
61522000 ENTRETIEN REPARATION TEHERAN	863,13	-559,38	254.3
61522100 AVANCE GROUPE ARC ARMAND REBILLON	0,00	1 410,00	-100
61523000 ENTRETIEN CUISINES	0,00	5 954,80	-100
61535000 ENTRETIENS BURX AGORA	2 088,82	28 630,46	-92.7
61550100 ENTRETIENS INFORMATIQUE	39 562,28	23 054,32	71.6
61562000 ENTR. REP.VEHICULE ST. GIRARD	810,90	0,00	NS
61563000 ENTR. REP.VEHICULE PH. GIRARD	1 646,74	1 610,95	2.22
61565000 ENTR. REP.VEHICULE JP FRANC	1 149,60	1 838,12	-37.46
61565200 ENTRETIEN REPARATION GIRARD St	0,00	1 063,02	-100
61565300 ENTRETIEN REPARATION SAAB	0,00	3 675,95	-100
61600800 ASSURANCES	28 865,83	27 093,57	6.54
61600810 ASSURANCES PROGRAMMES	2 306,94	0,00	NS
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	12 190,40	21 489,59	-43.27
62200000 QP CHARGES ACTIVATION HOLDING	323 471,00	381 040,00	-15.11
62260000 HONORAIRES KPMG	36 628,30	36 478,01	0.41
62260100 HONORAIRES KPMG SOCIAL	7 283,00	7 751,16	-6.04

SAS Arc Atlantique

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
62260500	FRAIS DE CRECHE	30 305,55	19 973,40	51.73
62261500	HONORAIRES C.A.C GRANT THORTON	24 388,38	26 601,00	-8.32
62261600	HONORAIRES C.A.C FIDUCIAL	22 120,00	24 387,00	-9.3
62262000	HONORAIRES JURIDIQUES/ FISCAUX	13 067,50	17 661,66	-26.01
62264500	HONOR. DIVERS	17 633,79	50 279,15	-64.93
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	957,24	370,39	158.44
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	6 650,00	416,67	NS
62340000	CADEAU CLIENTELE	0,00	183,00	-100
62510100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	31 003,10	32 189,21	-3.68
62560000	MISSIONS ET RECEPTIONS	38 743,89	31 634,21	22.47
62760000	FRAIS DE MONTAGE GFA & SOLFEA	9 000,00	18 000,00	-50
62780000	COMMISSIONS ET FRAIS BANCAIRES	8 797,52	9 663,01	-8.96
Impôts, taxes et versements assimilés		282 618,91	270 296,53	4.56
63110000	TAXE SUR SALAIRES	58 587,19	65 554,06	-10.63
63330000	FORMATION PROFESSIONNELLE	26 760,13	22 903,56	16.84
63350000	TAXE APPRENTISSAGE	11 811,09	403,91	NS
63511000	CFE	7 979,00	7 443,00	7.2
63511100	CVAE	8 947,00	8 918,00	0.33
63514000	TAXE SUR VEHICULES DE SOCIETES	16 354,00	15 714,00	4.07
63530000	TAXE FONCIERE PRELUDE	66 407,00	65 177,00	1.89
63531000	TAXES FONCIERES / RUE TEHERAN	37 063,00	36 567,00	1.36
63533000	TAXES FONCIERES RENNES AGORA	24 909,00	25 441,00	-2.09
63534000	TAXE FONCIERE BOIS ARCY SUMMERTIME	1 267,00	1 244,00	1.85
63535000	TAXE SUR LES BUREAUX TEHERAN	21 312,00	20 931,00	1.82
63540000	DROITS ENREGISTREMENT	1 222,50	0,00	NS
Salaires		1 710 759,89	1 691 793,10	1.12
64100000	REMUNERATIONS	1 731 297,15	1 690 493,32	2.41
64120000	VARIATION PROVISION CONGES PAYES	3 097,51	-20 006,16	115.48
64121000	VARIATION PROVISION RTT	-5 213,00	-123,00	NS
64131000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	9 700,50	0,00	NS
64135000	AUTRES INDEMNITES	-12 159,00	-31 674,00	61.61
64142100	INDEMNITE RUPTURE CONVENTIONNELLE	2 128,15	20 000,00	-89.36
64190000	INDEMN. JOURN. SECUR. SOCIALE	-18 750,00	33 102,94	-156.64
64191000	INDEMNITES JOURNALIERES RECUES	19 424,65	0,00	NS
64910000	REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE	-18 766,07	0,00	NS
Cotisations sociales		837 652,44	836 149,65	0.18
64510000	URSSAF	443 313,61	432 805,84	2.43
64520000	PREVOYANCE MUTUELLE GENERALI	68 245,71	71 805,84	-4.96
64530000	CAISSE RETRAITE B2V	246 185,39	254 817,73	-3.39
64540000	ASSEDIC	43 581,74	49 382,79	-11.75
64580000	VARIATION PROV. CH SOC & F. SUR C.P	-7,00	-9 291,83	99.92
64581000	VARIATION CH. SOC & FISC PROV RTT	-2 627,00	-18,00	NS
64585000	CHARGES SOCIALES /AUTRES INDEMNITES	-6 021,00	-15 457,00	61.05
64700000	TICKETS RESTAURANTS	15 454,56	18 147,36	-14.84
64710000	ABONDEMENT NATEXIS	27 730,03	31 996,21	-13.33
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	1 796,40	1 960,71	-8.38
Dotations aux amortissements sur immobilisations		585 288,28	580 992,45	0.74
68110000	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	585 288,28	580 992,45	0.74
Dotations aux provisions sur actif circulant		0,00	18 500,00	-100
68173000	DOTATION PROVISION DEPRECIATION STOCK	0,00	18 500,00	-100
Dotations aux provisions		0,00	756,10	-100
68150000	DOT PROV RISQUES ET CHARGES	0,00	756,10	-100
Autres charges		9,37	2 431,18	-99.61
65800000	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	9,37	2 431,18	-99.61

SAS Arc Atlantique

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
<i>Total charges d'exploitation</i>	4 537 784,13	4 686 381,28	-3.17
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	50 216,95	138 456,92	-63.73
Produits financiers de participation	1 045 086,51	4 919 619,52	-78.76
76110000 REVENUS PARTICIPATIONS SCCV	1 045 086,51	4 919 619,52	-78.76
Autres intérêts et produits assimilés	2 068 195,37	2 532 426,87	-18.33
76310000 PRODUITS FINANCIERS AVANCE C/C	1 586 337,53	2 144 588,86	-26.03
76800000 PRODUITS FINANCIERS	481 857,84	387 838,01	24.24
Produits des cessions d'immobilisations financières	18 902,26	0,00	NS
76710000 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO FINANCIERES	18 902,26	0,00	NS
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	0,00	134 644,04	-100
76750000 PRODUITS FINANCIERS ARKEA	0,00	134 644,04	-100
<i>Total produits financiers</i>	3 132 184,14	7 586 690,43	-58.71
Intérêts et charges assimilées	5 996 870,81	5 948 406,69	0.81
66151050 COMM ENGAGT BNP BUILDER	480 069,00	483 566,52	-0.72
66156000 F.F. BDB/PRET 7.500.000	83 780,76	124 338,20	-32.62
66157100 FRAIS FIN EMPRUNT CA KELVION	95 182,67	153 024,49	-37.8
66157200 FRAIS FIN EMPRUNT ARKEA KELVION	83 940,10	150 446,71	-44.21
66400000 PERTES/CREANCES LIEES PARTICIPAT.	3 253 898,28	5 037 030,77	-35.4
66410000 ABANDON DE COMPTE COURANT	2 000 000,00	0,00	NS
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	9 900,00	0,00	NS
66710000 VALEURS COMPTABLES DES IMMO FINANCIERES CEDEES	9 900,00	0,00	NS
<i>Total charges financières</i>	6 006 770,81	5 948 406,69	0.98
2. RÉSULTAT FINANCIER	-2 874 586,67	1 638 283,74	-275.46
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts	-2 824 369,72	1 776 740,66	-258.96
Produits exceptionnels	0,00	14 976,78	-100
77560000 PRODUIT DE CESSION TITRES PART	0,00	10 000,00	-100
78725000 REP S/ AMORT DEROG	0,00	4 976,78	-100
Charges exceptionnelles	57 007,12	88 992,50	-35.94
67520000 VALEUR COMPTABLE ACTIFS CEDES	0,00	10 205,38	-100
67560000 V.N.C./ACTIFS FINANCIERS	0,00	10 000,00	-100
68725000 DOT AMORT DEROGATOIRES	57 007,12	68 787,12	-17.13
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-57 007,12	-74 015,72	22.98
Participation des salariés aux résultats	0,00	4 837,00	-100
69100000 PARTICIPATION DES SALARIES	0,00	4 837,00	-100
Impôt sur les bénéfices	869 828,00	533 656,00	62.99
69510000 IMPOT SUR BENEFICES	0,00	543 642,00	-100
69810000 INTEGRATION I.S. - CHARGE	884 981,00	696 418,00	27.08
69890000 INTEGRATION I.S. - PRODUIT	0,00	-543 642,00	100
69910000 CREANCE CARRY BACK	0,00	-152 775,00	100

SAS Arc Atlante

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
69923000	CREDIT D'IMPOT FAMILLE	-15 153,00	-9 987,00	-51.73
BÉNÉFICE OU PERTE		-3 751 204,84	1 164 231,94	-422.2

26/06/2026

Certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
Philippe Girard
60635BE1A1B1446...

SAS Arc Atlante

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	4
1.1.	Événements principaux	4
1.2.	Événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	4
2.	Principes et méthodes comptables	4
2.1.	Principes généraux	4
2.2.	Changement de règles et méthodes comptables	5
3.	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7
3.1.	Actif immobilisé	7
3.1.1.	État de l'actif immobilisé (brut)	8
3.1.2.	Amortissements de l'actif immobilisé	9
3.1.3.	Durées d'amortissement	10
3.1.4.	Mali technique	10
3.1.5.	Immobilisations financières	11
3.1.6.	Amortissements et dépréciations – État de rapprochement entre ouverture et clôture	11
3.1.7.	Informations relatives aux filiales et participations	12
3.2.	Actif circulant	12
3.2.1.	État des stocks	12
3.2.2.	Charges constatées d'avance	12
3.2.3.	Créances	13
3.2.4.	Produits à recevoir	14
3.2.5.	Capital social	15
3.2.6.	Variation des capitaux propres	15
3.2.7.	Primes de fusion et d'apport	15
3.3.	Passifs et provisions	16
3.3.1.	Provisions	16
3.4.	Dettes	17
3.4.1.	Dettes financières et autres dettes	17
3.4.2.	Charges à payer	18
3.4.3.	Engagements pris en matière de crédit-bail	18
3.5.	Compte de résultat	19
3.5.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	19
3.5.2.	Résultat exceptionnel	19

4.	Impôts sur les bénéfices	20
4.1.	Ventilation	20
5.	Autres informations	21
5.1.	Effectif moyen	21
5.2.	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	21
5.3.	Engagements financiers (en milliers d'euros) pour les SCCV Arc Promotion Ouest, Arc Promotion Ile de France, Arc Promotion Bretagne et Groupe Arc	22

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Événements principaux

Au cours de l'exercice, la société Arc Atlante a procédé à l'abandon d'un compte courant d'associé pour un montant de 2 M€ au bénéfice de sa filiale, la société Groupe Arc. Parallèlement, une augmentation de capital d'un montant de 2 M€ a été réalisée au sein de la société Groupe Arc par incorporation de comptes courants d'associés.

1.2. Événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Néant.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Changement de règles et méthodes comptables

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice 2024".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés à la suite de cette annexe dans la rubrique « Comptes annuels de transition ».

Sur l'exercice 2025, les principaux postes impactés par l'application du règlement ANC N°2022-06 sont les suivants :

Au niveau du compte de résultat :

A la suite de la suppression de la technique du transfert de charges, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- Remboursements de charges de personnel : comptabilisés au compte 649 « Remboursements sécurité sociale » donc directement en déduction du poste « Salaires » ;
- Refacturations de charges : comptabilisés au compte 708 « Refacturation charges de copro. » et « Refacturation Charges d'impôts dans le poste « Production vendue » ;

Au niveau du bilan :

- / Les charges constatées d'avance s'élevaient à 29,2 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ». Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 28,9 K€ et sont présentées dans la rubrique « Créances ».
- / Les dettes de comptes courants d'associés s'élevaient à 941 K€ au titre de 2024 et étaient présentés sur la ligne du passif « Emprunts et dettes financières diverses ». Les dettes de comptes courants d'associés au titre de 2025 s'élèvent à 1 076 K€ et sont présentés dans la rubrique « Autres dettes ».

3. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1. Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

La société Arc Atlante a adopté la méthode de référence consistant en la comptabilisation des frais d'acquisition à l'actif. Ces frais d'acquisition sont amortis sur 5 ans par le biais d'amortissements dérogatoires.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.1. État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelle	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	31 210	-	-	31 210
Corporelles	Terrains	3 201 980	-	-	3 201 980
	Construction sur sol propre	10 922 443	-	-	10 922 443
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	3 266 698	15 341	-	3 282 038
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	30 907	-	-	30 907
	Matériel de bureau et mobilier informatique	182 428	7 902	-	190 330
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	37 483	3 572	26 981	14 074
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III		17 641 939	26 814	26 981	17 641 772
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	18 469 924	2 000 000	9 900	20 460 024
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	4 500	186	4 314
TOTAL IV		18 469 924	2 004 500	10 086	20 464 338
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		36 143 072	2 031 314	37 067	38 137 320

3.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		7 266	4 906	-	12 172
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	3 463 895	357 687	-	3 821 582
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	2 177 034	214 968	-	2 392 002
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	30 907	-	-	30 907
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	139 625	7 727	-	147 351
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		5 811 460	580 382	-	6 391 843
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		5 818 726	585 288	-	6 404 014

3.1.3. Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions – Locatif	Linéaire	10 à 40 ans
Constructions – Bureaux (structure)	Linéaire	10 à 40 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 20 ans
Agencements et aménagements constructions	Linéaire	8 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 an
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans

En application de l'approche par composants, la société Arc Atlantique utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants à une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

3.1.4. Mali technique

Ce mali d'une valeur de 9 492 351 euros correspond au différentiel constaté lors de l'opération de fusion-absorption réalisée en 2005 entre la valeur des capitaux propres Arc S.A.S. reçus et la valeur des titres Arc S.A.S. détenus par SAS Arc Atlantique.

Conformément au règlement N°2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement N°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général, le mali technique a été affecté aux actifs apportés en fonction des plus-values existantes au moment de la fusion :

Actifs	Valeur comptable sociale au moment de la fusion	Valeur réelle au moment de la fusion	Plus-value constatée lors de la fusion	Impôts latents le cas échéant	Plus-value latente nette d'impôt	Sortie d'actif	Affectation du mali au prorata des plus-values latentes	Dépréciation	Valeur nette du mali technique
Titres de SCI	1 042 451	2 784 798	1 742 345		1 742 345	241 710	1 500 635		1 500 635
Titres de sociétés d'exploitation	3 559 893	11 551 409	7 991 716		7 991 716		7 991 716	7 991 716	0
Total Mali de fusion sur actifs incorporels						241 710	9 492 351	7 991 716	1 500 635
Immeuble - Estudiales	18 969	22 521	3 552		3 552	3 552	0		0
Total Mali de fusion sur actifs corporels						3 552	0	0	0
Total Mali technique						245 262	9 492 351	7 991 716	1 500 635

3.1.5. Immobilisations financières

3.1.5.1. Méthode de valorisation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou de souscription si l'acquisition est à titre onéreux ou à leur valeur d'apport s'ils ont été acquis lors d'opération de fusion. Une dépréciation est constatée si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

Le montant cumulé des dépréciations sur immobilisations financières s'élève à 8 663 347 € au 31 décembre 2025.

3.1.5.2. Mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	18 469 924	2 000 000	9 900	20 460 024
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	4 500	186	4 314
TOTAL	18 469 924	2 004 500	10 086	20 464 338

L'augmentation des participations correspond à l'augmentation du capital de la société Groupe ARC qui est détenue à 100% par la société ARC Atlante.

La sortie de l'exercice correspond à la liquidation amiable de la SCCV TARDIEU.

3.1.6. Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	7 266	4 906	-	-	-	12 172
Corporelles	5 811 460	580 382	-	-	-	6 391 843
Financières	8 663 347		-		-	8 663 347
TOTAL	-2 844 621	585 288	-	-	-	6 404 014

3.1.7. Informations relatives aux filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Situation nette avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		BILAN		Résultat dernier exercice	COMPTE DE RESULTAT		
				Brute	Nette	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers		Charges	Produits	
						Comptes d'associés à l'actif	Comptes d'associés au passif			QP de perte compte 664	QP de bénéfice compte 761
SAS Groupe Arc	2 500 000	6 239 062	100%	5 949 335	5 949 335	26 007 000					
SCCV Arc Promotion II	500 000	531 942	70%	350 000	350 000		89 468	31 942			22 359,25
SCCV Arc Promotion Ile de France	20 000	174 628	100%	611 000	20 000	146 475		154 628			154 628,37
SCCV Arc Promotion Bretagne	10 000	-7 007	90%	9 000	9 000	1 641 302		-17 007	15 306,68		
SCCV Arc Promotion Armorique	10 000	-828 478	85%	8 500	8 500	2 579 884		-838 478	712 706,10		
SCCV Arc Promotion Ouest	20 000	-849 903	99%	19 800	19 800	703 040		-869 903	861 203,51		
SNC Arc Développement	100 000	-117 048	99%	99 000	99 000	1 616 082		-217 048	214 877,18		
SCCV Allende	10 000	13 352	50%	5 000	5 000	41 470		3 352			1 675,77
SCI Actipole A	130 000	242 022	95%	123 500	123 500	167 760		112 022			106 421,26
SCI Actipole B	65 000	78 406	95%	61 750	61 750	83 602		13 406			12 735,97
SCI Actipole C	130 000	187 079	95%	123 500	123 500	122 128		57 079			54 224,92
SCI Actipole E	130 000	206 801	95%	123 500	123 500	195 736		76 801			72 961,08
SCI Actipole F	130 000	196 291	95%	123 500	123 500	105 102		66 291			62 976,53
SCI Arc Investissement	260 000	331 576	90%	363 200	363 200	598 218		71 576			64 418,01
SCCV Oberthur titres dépréciés (1)	7 622	54 214	25%	114 337	1 906	3 001					
SAS Bellefontaine	2 000 000	3 585 324	33%	660 000	660 000	1 168 200					
SCCV Arc Promotion Tardieu	10 000	69 598	99%					59 598			59 001,70
SCCV 190 Champaron	1 000	10 969	75%	750	750	6 170		9 969			7 476,60
SCCV HELIA	1 000	-1 144 262	50%	113 000	113 000	10 213 938		-1 145 262	572 630,91		
SNC AGIR	100 000	-301 222	50%	50 000	50 000	4 361 834		-401 222	200 610,94		
SNC AGIR II	4 000 000	3 705 928	50%	2 000 000	2 000 000		100 294	-294 072	147 036,16		
SCCV ARC IMMO PARIS	10 000	483 563	90%	50 500	50 500	8 795 480		473 563			426 207,05
SCCV SAINT MARTIN	1 000	-30 230	50%	500	500	31 127		-31 230	15 614,76		
SCCV ARC PROMO SUD BRETAGNE	10 000	-632 390	80%	8 000	8 000	7 437 585		-642 390	513 912,04		
TOTAL	10 175 622	12 220 216		10 967 672	10 264 241	66 025 135	189 762	-3 326 384	3 253 898		1 045 087

3.2. Actif circulant

3.2.1. État des stocks

Les stocks sont évalués en application des dispositions du plan comptable général ;
Les frais financiers sont exclus de la valorisation des stocks ;
Les frais de commercialisation sont rattachés au coût de revient stocké des immeubles, seuls les frais directs et frais de publicité en sont exclus ;
Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lot par lot quand le coût de revient du lot est supérieur au prix de vente estimé. Au 31 décembre 2025, une reprise pour dépréciation des stocks a été constaté pour 18 500€.

3.2.2. Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 28 928 euros au 31 décembre 2025.

3.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-
	Prêts		4 314	-
	Autres immobilisations financières		-	-
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-
	Autres créances clients		122 430	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		348	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	184 923	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	98 064	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés		66 025 135	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		355 099	-
	Charges constatées d'avance		28 928	-
TOTAL		66 819 242	66 819 242	-

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

3.2.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	7 200
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	348
Etat	-
Divers	-
TOTAL	7 548

3.2.5. Capital social

Le capital s'élève à 6 122 160 euros.

Il est composé de 9 276 actions de 660 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

3.2.6. Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	6 122 160	-	-	6 122 160
Réserves, primes et écarts	88 295 817	1 164 232	-	89 460 049
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	1 164 232	- 3 746 655	1 164 232	-3 746 655
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	1 173 428	57 007	-	1 230 435
Autres	-	-	-	-
TOTAL	96 755 637	-2 525 416	1 164 232	93 065 989

3.2.7. Primes de fusion et d'apport

3.2.7.1. Prime de fusion

Elle représente, pour une valeur globale de 3 862 699 euros, l'actif net apporté en surplus des actions nouvelles émises au titre des augmentations de capital lors des opérations de fusion-absorption suivantes :

S.A Girard (opération réalisée le 31 décembre 2002) : 3 388 221 €

Arc S.A.S (opération réalisée le 31 octobre 2005) : 474 478 €

3.2.7.2. Prime d'apport

Elle représente, pour une valeur de 2 373 338 euros, le solde de la prime initialement constituée en rémunération de l'apport des titres Arc S.A.S par les associés Messieurs Philippe Girard et Stéphane Girard le 12 juillet 2000.

3.3. Passifs et provisions

3.3.1. Provisions

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	1173 428	57 007	-	1230 435
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	29 332	-	6 555	22 777
TOTAL	1202 760	57 007	6 555	1253 212

L'attribution de médailles du travail a fait l'objet d'une provision dans les comptes à hauteur de 22 777 euros.

Cette provision a été constituée sur la base des salariés présents dans l'entité à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- La probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité);
- Les gratifications à verser en fonction de l'ancienneté acquise ;
- La probabilité que les salariés demanderont leur médaille.

3.4. Dettes

3.4.1. Dettes financières et autres dettes

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	4 693 504	4 693 504	-	-
Emprunts et dettes financières divers		198 407	198 407	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		563 618	563 618	-	-
Personnel et comptes rattachés		104 314	104 314	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		185 825	185 825	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	32 413	32 413	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	20 785	20 785	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		16 888	16 888	-	-
Groupe et associés		1 071 774	1 071 774	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		72 772	72 772	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		6 960 299	6 960 299	-	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	458 668
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

3.4.2. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	104 314
Charges sociales provisionnées	50 070
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	22 231
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	433 627
RRR à accorder, avoirs à établir	6 655
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	1 563
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	618 460

3.4.3. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Véhicules
Redevances payées	174 270
cumul antérieur	
Année N	11 667
TOTAL	185 937
Redevances à payer	23 434
Valeur résiduelle	0

3.5. Compte de résultat

3.5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Productions vendues :	315 000	-	315 000
— Biens			
— Services	4 384 785	-	4 384 785
Chiffre d'affaires net	4 699 785	-	4 699 785

3.5.2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -57 007 euros.

Il se compose uniquement de charges exceptionnelles s'élevant qui correspondent aux dotations pour amortissements dérogatoires.

4. Impôts sur les bénéfices

4.1. Ventilation

Résultat courant		Résultat exceptionnel
— Résultat avant impôts	-2 824 370	-57 007
Impôt au taux de :	-	-
— Impôt sur PVLT	-	-
— Participation des salariés au résultat		
Résultat après impôts	-2 824 370	-57 007

La SAS Arc Atlante a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 23/03/2017. Le périmètre d'intégration fiscale est composé de la SAS Arc Atlante, tête de groupe, et de la SAS Groupe Arc. L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration fiscale sont comptabilisées dans les comptes de la SAS Arc Atlante.

En application de la convention d'intégration fiscale, la SAS ARC ATLANTE a transféré à sa filiale intégrée une somme égale à l'économie d'IS résultant de son propre déficit fiscal pour un montant de 880 431 €.

Par ailleurs, le groupe fiscal a constaté un carry-back au titre de l'exercice 2024, à hauteur de son déficit d'ensemble. La créance de carry-back s'élève à 152 775 €.

5. Autres informations

5.1. Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2025 est de 16 salariés.

5.2. Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	121 480	121 480
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

L'engagement pour indemnité de départ en retraite a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

- Le taux d'actualisation utilisé est de 3.98 %.
- Le taux charges sociales retenu est de 45 %.
- Le taux annuel moyen d'évolution des rémunérations est de 3 %.

Cet engagement a été partiellement comptabilisé sous forme d'un versement effectué antérieurement à la société Cardif Ass Vie. La valeur actualisée de ce contrat s'élève à 231 929 euros au 31 décembre 2025.

5.3. Engagements financiers (en milliers d'euros) pour les SCCV Arc Promotion Ouest, Arc Promotion Ile de France, Arc Promotion Bretagne et Groupe Arc

	Utilisé en K€	Autorisé maxi en K€
Garanties financières d'achèvement diverses (GFA)	38 283	120 000
Cautions diverses et GFA spécifique	0	0
Cautions diverses	6 722	20 000
Crédit Builder	65 304	85 000

La société Arc Atlantique a par ailleurs accepté une hypothèque sur l'immeuble Kelvion pour les deux emprunts contractés en 2019 dont la dette au 31/12/2025 s'élève à 4 716 K€.



SAS Arc Atlante

Gestion



Page : 41 / 78

SAS Arc Atlantique

01/01/2025	31/12/2025	Périodes	01/01/2024	31/12/2024	Variations
	12 mois	Durées	12 mois		
100 %	4 700	Chiffre d'affaires H.T.	4 675	100 %	24
Ventes de Mises H.T. 100 %			Ventes de Mises H.T. 100 %		
	4 700	Production vendue H.T.	4 675		
- Coût des Mises vendues % Marge Cciale	-137	± Variation des stocks de production + Production immobilisée	63	- Coût des Mises vendues % Marge Cciale	
+	4 563	Production de l'exercice	4 738	+	
=	4 563		=		
%	-1 121	- Consommations en provenance des tiers	-1 253	%	
100,0	3 441	Valeur ajoutée	3 485	100,0	-43
		+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel			
	-283 -2 548		-270 -2 474		
17,7	610	Excédent brut d'exploitation	741	21,3	-131
	0	± Autres produits et charges de gestion courante ± Produits et charges de gestion exceptionnels - Dotations / + reprises de provisions à caractère de charges	-2		
	19		-19		
18,3	629	Excédent brut d'exploitation corrigé	720	20,7	-91
	2 370 -870	± Coût - produit net de financement - Impôt sur les bénéfices - Participation	6 541 -534 -5		
61,9	2 129	Capacité d'autofinancement	6 722	192,9	-4 593
	-5 245 -636	± Résultat sur cession d'éléments d'actif - Dotations aux amortissements et provisions classées en fonds de roulement (+ Reprises)	-4 913 -646		
*****	-3 751	Résultat net	1 164	33,4	-4 915
		Crédit-bail reclassé Total dont frais financiers dont amortissements			



Situation financière

SAS Arc Atlantique

Biens (Emplois)		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Financements (Ressources)		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Actifs stables	Immobilisations corporelles	11 250	11 830	Financements stables	Fonds propres (associés compris)	27 160	30 283
	Participations et créances rattachées	11 797	9 807		Capital et réserves	95 582	94 418
	Autres immobilisations financières	4			- Non valeurs		
	Titres de placement	5 136	5 058		Plus ou moins-values latentes Associés	-65 924	-66 502
	Autres immobilisations	19	24		Résultat de l'exercice (+ ou -)	-3 751	1 164
					Subventions (nettes)		
TOTAL BIENS STABLES (II)		28 206	26 719	TOTAL FINANCEMENTS STABLES (I)		32 029	35 604
Fonds de roulement négatif (II-I)				Fonds de roulement (I-II)		3 823	8 884
Biens circulants Cycle d'exploitation	Stocks	3 052	3 171	Financements Cycle d'exploitation	Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	603	645
	Clients et comptes rattachés	122	312		Autres dettes d'exploitation	363	729
	Autres valeurs	171	204				
	TOTAL BIENS CIRCULANTS (IV)	3 345	3 687		TOTAL FINANCEMENTS D'EXPLOITATION (III)	966	1 374
Besoin en fonds de roulement (IV-III)		2 379	2 313	Excédent de financement d'exploitation (III-IV)			
Liquidités et assimilés	Comptes à terme			Financements à court terme	Impôt sur les sociétés		
	Impôt sur les sociétés	185	185		Crédits d'escompte		
	Liquidités	2 000	6 823		Dettes différées		
	Divers	351	519		Groupes et assimilés	976	825
	TOTAL LIQUIDITÉS (VI)	2 536	7 527		Fournisseurs d'immobilisations	17	45
Trésorerie positive (VI-V)		1 444	6 572	Trésorerie négative (V-VI)			
Total des biens à financer (II+IV+VI)		34 087	37 933	Total des financements (I+III+V)		34 087	37 933

SAS Arc Atlantique

Situation au 31/12/2024		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement Excédent de financement d'exploitation		Trésorerie
		8 884		BFR	-2 313	6 572
Opérations de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations		Variations
				des biens	des financements	
Exploitation	Excédent brut d'exploitation (1)		629			
	Variations des :					
	Stocks			-119		
	Clients et comptes rattachés			-190		
	Autres valeurs			-33		
	Fournisseurs d'exploit. et comptes rattachés				-42	
	Autres dettes d'exploitation				-366	
		629		67		562
Répartition	Coût ou produit net de financement		2 370			
	Impôt sur les bénéfices	870				
	Participation					
	CAF 2 129					
	Distribution / Prélèvements					
	AF 2 129					
		1 500				1 500
Investissement	Investissements : non financiers	13				
	financiers	2 005				
	Désinvestissements : non financiers					
	financiers		-5 235			
		-7 252				-7 252
Financement	Apports en capital					
	Emprunts souscrits					
	Remboursement capital					
	Remboursement emprunts	459	585			
	Autres financements					
		126				126
Situation au 31/12/2025		FDR*	3 823	- BFR	-2 379	= * 1 444

(1) EBE corrigé



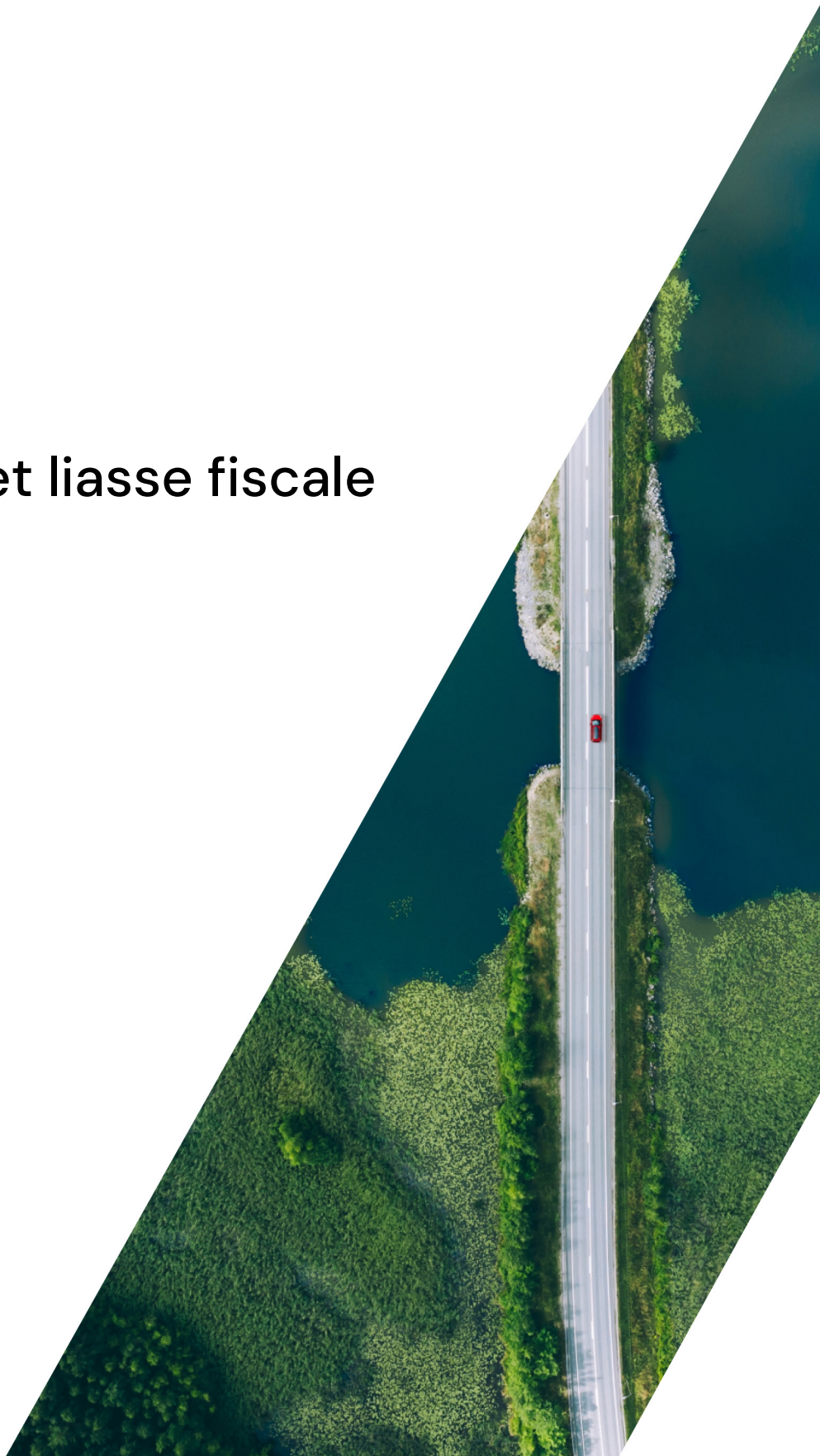
SAS Arc Atlantique

26/06/2026

Certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
Philippe Girard
60635BE1A1B1446...

Déclarations et liasse fiscale



Page : 45 / 78



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS Arc Atlante	
SIRET	3 5 2 1 1 1 0 0 9 0 0 0 4 4
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
1 Rue Geneviève de Gaulle Anthoin	
35000 RENNES	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0 1 0 1 2 0 1 7
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Promotion immobilière de logements
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	757516	
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) :		Base d'imposition	Chiffre d'affaires
			Taux d'imposition
6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) :		Base d'imposition	Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	X SAGE
Examen de conformité fiscale	

Prestataire de confiance :	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	
Nom et adresse du conseil:	
RYDGE Conseil Rue de la Terre Victoria Parc Edonia 35768 Saint Grégoire Cedex	
Tél: 0223463300	Tél:

Identité du déclarant:	
Date:	Lieu : Rennes
Qualité et nom du signataire: M GIRARD Philippe - Président	
Signature :	

DocuSign Envelope ID: F570D8B4-4A79-8816-82F9-0A605C108276

edi-tdfc

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis

SAS Arc Atlante

31122025

I

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

J

REMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5	6	7	8

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	



1

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050

Désignation de l'entreprise :SAS Arc Atlantedurée de l'exercice exprimée en nombre de mois *12

Adresse de l'entreprise1Rue Geneviève de Gaulle Anthonn35000 RENNESdurée de l'exercice précédent *12

Número SIRET *35211100900044Néant*

				Exercice N clos le,31122025		
		Brut1	Amortissements, provisions2	Net3		
Capital souscrit non appelé(I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	12171	19038	
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM			
	Terrains	AN	AO		3201980	
	Constructions	AP	AQ	6213584	7990896	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	178257	42979	
ACTIF IMMOBILISÉ*IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		14074	
	Participations	CS	CT	8663347	11796676	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG		4314	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
	TOTAL (II)	BJ	BK	15067361	23069958	
	ACTIF CIRCULANTSTOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		3052140
En cours de production de services		BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR	BS			
Marchandises		BT	BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY		122430	
Autres créances (3)		BZ	CA		66702945	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC			
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE		5136084
	Disponibilités	CF	CG		1999553	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		28928	
	TOTAL (III)	CJ	CK		77042082	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	15067361	100112040	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :CP4314

(3) Part à plus d'un an :CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051

Désignation de l'entreprise SAS Arc Atlanté

Néant ☐ *

Exercice N 31122025

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....6122160..)	DA	6122160
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	6236036
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	612216
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	82611795
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	- 3751204
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	1230435
	TOTAL (I)	DL	93061438
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	22776
	TOTAL (III)	DR	22776
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4693503
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	198407
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	602993
	Dettes fiscales et sociales	DY	366936
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	16888
	Instruments financiers à terme	D1	
	Autres dettes	EA	1149095
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	7027825
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	100112040
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7027825
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS Arc Atlante					Néant ☐ *			
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD	315000	FE		FF	315000
		services *	FG	4384785	FH		FI	4384785
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	4699785	FK		FL	4699785
	Production stockée *						FM	-137008
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions *						FP	25055
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI	
	Autres produits (1) (11)						FQ	168
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4588001
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1121455
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	282618
	Salaires et traitements *						FY	1710759
	Cotisations sociales (10)						FZ	837652
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (14)*				GA	585288
			- dotations aux dépréciations				GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI	
	Autres charges (12)						GE	9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4537784
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	50216
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	1045086
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2068195
	Reprises sur dépréciations						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	18902
	Total des produits financiers (V)						GP	3132184
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5996870
	Différences négatives de change						GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	9900
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	6006770
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-2874586	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	-2824369	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SAS Arc Atlante		Néant ☐ *			
												Exercice N			
Produits exceptionnels (7)										(VII)		HD			
Charges exceptionnelles (6bis, 6ter, 7)										(VIII)		HH	57007		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)												HI	-57007		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices *										(X)		HK	869828		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	7720185		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	11471390		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)												HN	-3751204		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières										HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)										IG		
	(3)	Dont	crédit-bail mobilier *										HP		
			crédit-bail immobilier										HQ	11666	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)										IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)										HX			
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5	)	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :										A8			
										dont cotisations facultatives Madelin			A10		
										dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A11		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N						
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels				
Détail en annexe															
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N						
									Charges antérieures		Produits antérieurs				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS Arc Atlante

Exercice N, clos le : 31122025

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	57007
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	57007
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	



Désignation de l'entreprise										SAS Arc Atlantique										31122025										Néant		*					
CADRE A				IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations																					
																Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste															
INCORP.		Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		CZ						D8						D9									
		Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II		KD		31210				KE						KF									
CORPORELLES		Terrains												KG		3201980				KH						KI											
		Constructions		Sur sol propre				Dont Composants				L9								KJ		10922442				KK						KL					
				Sur sol d'autrui				Dont Composants				M1								KM						KN						KO					
				Installations générales, agencements* et aménagements des constructions								Dont Composants				M2								KP		3266697				KQ						KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								Dont Composants				M3								KS						KT						KU			
		Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *																KV						KW						KX					
				Matériel de transport *																KY		30906				KZ						LA					
				Matériel de bureau et mobilier informatique																LB		182428				LC						LD		7901			
				Emballages récupérables et divers *																LE						LF						LG					
		Immobilisations corporelles en cours												LH		37483				LI						IJ		3572									
		Avances et acomptes												LK						LL						LM											
		TOTAL III												LN		17641938				LO						IP		26814									
		FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence												8G						8M						8T									
				Autres participations												8U		18469923				8V						8W		2000000							
Autres titres immobilisés												1P						1R						1S													
Prêts et autres immobilisations financières												1T						1U						1V		4500											
TOTAL IV												1Q		18469923				1R						1S		2004500											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG		36143072				ØH						ØJ		2031314											
CADRE B				IMMOBILISATIONS								Diminutions								Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice						Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence											
												par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
INCORP.		Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		IN						CØ						DØ						D7			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II		IO						LV		31210				LW		1X							
CORPORELLES		Terrains												IP						IX		3201980				IY		LZ									
		Constructions		Sur sol propre				IQ				MA				10922442				MB		MC															
				Sur sol d'autrui				IR				MD				ME				MF																	
				Inst. gales, agenets et am. des constructions								IS				MG				MH				3282038				MI									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels												IT		MJ				MK								ML									
		Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenets, aménagements divers								IU				MM				MN				MO													
				Matériel de transport								IV				MP				MQ				30906				MR									
				Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW				MS				MT				190330				MU									
				Emballages récupérables et divers*								IX				MV				MW								MX									
		Immobilisations corporelles en cours												MY		13866				MZ		13115				NA		14074				NB					
		Avances et acomptes												NC						ND						NE						NF					
		TOTAL III												IY		13866				NG		13115				NH		17641772				NI					
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence												IZ		ØU				M7		ØW															
		Autres participations												IØ		ØX				9900				ØY		20460023				ØZ							
		Autres titres immobilisés												I1		2B				2C						2D											
		Prêts et autres immobilisations financières												I2		2E				185				2F		4314				2G							
		TOTAL IV												I3						NJ		10085				NK		20464337				2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4		13866				ØK		23200				ØL		38137320				ØM							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



6

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise **SAS Arc Atlantique** **31122025** Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	7265	PF	4906	PG		PH	12171		
TOTAL I		RK	7265	RM	4906	RN		RO	12171		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	3463895	PN	357687	PO		PQ	3821582		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	2177033	PW	214968	PX		PY	2392002		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	30906	QI		QJ		QK	30906		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	139624	QM	7726	QN		QO	147351		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	5811460	QV	580382	QW		QX	6391842		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	5818726	ØP	585288	ØQ		ØR	6404014		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	57007	R1		R2		R3		R4		R5		R6	57007
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL II	X2	57007	X3		X4		X5		X6		X7		X8	57007
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP	57007	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	57007
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	57007			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	57007		

CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Édité à partir de Loop V5.46.1

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056

Désignation de l'entreprise SAS Arc Atlanté						31122025		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	1173427	TM	57007	TN		TO	1230435
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	1173427	TS	57007	TT		TU	1230435
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	29331	4Y		4Z	6555	5A	22776
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	29331	TV		TW	6555	TX	22776	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U	8663347	9V		9W		9X	8663347
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	18500	6P		6R	18500	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	8681847	TY		TZ	18500	UA	8663347
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	9884606	UB	57007	UC	25055	UD	9916558
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF	25055			
			UG		UH				
			UJ	57007	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Edité à partir de Loop V5.46.1

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057

Désignation de l'entreprise : SAS Arc Atlante										31122025		Néant ☐ *	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP	4314	UR	4314	US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	122430		122430					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	348		348					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	184923		184923					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	98064		98064					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	66025135		66025135					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	394475		394475					
	Charges constatées d'avance				VS	28928		28928					
	TOTAUX				VT	66858618	VU	66858618	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	4693503		4693503						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	198407		198407						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	602993		602993						
Personnel et comptes rattachés				8C	104313		104313						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	185824		185824						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	32413		32413						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	44385		44385						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	16888		16888						
Groupe et associés (2)				VI	1076323		1076323						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	72771		72771						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	7027825	VZ	7027825						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	458667	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS Arc Atlante										Exercice N clos le	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☐ ET ☐ Néant ☐										3 1 1 2 1 2 0 2 5	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)									WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)									WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option									RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)									WI	
	Amendes et pénalités									WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)									I7	884981
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE									WL	1095097
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI									L7	1095097
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme									I8	
	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)									ZN	
	{ - imposées au taux de 0 %									WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*									WO	
{ Plus-values nettes à court terme											
{ Plus-values soumises au régime des fusions											
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*										SU	
Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)										SW	5275210
Zone d'entreprises* (activité exonérée)										M8	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	7280195
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WS	3751204
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WT	3221429
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme									WU	4837
	{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV	
	{ - imposées au taux de 0 %									WH	
	{ - imposées au taux de 19 %									WP	
	{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure									WV	
	{ - imputées sur les déficits antérieurs									XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts									2A	
	{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation									XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY	
	Majoration d'amortissement *									XD	
	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)									HT	
	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)									L2	
	J.E.I. (art. 44 sexies A)									L5	
	ZFU – TE (art. 44 octies A)									ØV	
	S.I.I.C. (art. 208C)									K3	
	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)									PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)									PP	
	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)									XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)									PC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)									PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)									X9	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)									YA	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)									YB	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)									YI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)									YL	
	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)									YH	
dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)									YC		
dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)									YD		
Créance dégagee par le report en arrière de déficit									ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										XI	
{ Bénéfice (I moins II)											
{ Déficit (II moins I)										XJ	757515
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL	
RÉSULTAT FISCAL										XN	757515
BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XO	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : SAS Arc Atlantte		31122025		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	154383	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
		9K		9L	4837
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des charges à payer					4837
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	4837
		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SAS Arc Atlanté

Exercice N clos le : 31122025

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
IMPOTS NON DEDUCTIBLES	21312		
		SCCV QP PERTE COMPTA	1045087
Abandon C/C GA	2000000		
SCCV QP PERTE COMPTA	3253898		
		CREDITS IMPOTS	15153
TOTAL WQ	5275210	TOTAL XG	1060240

Désignation de l'entreprise : SAS Arc Atlante														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ – Réserves légales – Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	1164231		Dividendes				ZE					
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions				ZF					
						Report à nouveau				ZG					
	TOTAL I		ØF	1164231				TOTAL II		ZH	1164231				
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance										YT	196537			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	243099			
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	475854			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	205963			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1121455			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	16926			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)										9Z	265692			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	282618			
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	963073			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	209947			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *										ØB	1731297			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	3,89 %			
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0										ZR	1			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		-757515		Plus-values à 15 % JK			Plus-values à 0 % JL							
					Plus-values à 19 % JM			Imputations JC							
	Groupe: résultat d'ensemble JD		-4297441		Plus-values à 15 % JN			Plus-values à 0 % JO							
					Plus-values à 19 % JP			Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		1		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ				
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR				
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS														
	Revenu brut social (si le montant est positif)										JT				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS Arc Atlante						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES SUITE

DGFIP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS Arc Atlante						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxable à 19 % (1) 11
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale						
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SAS Arc Atlante Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS Arc Atlante					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS Arc Atlante		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012025		et clos le: 31122025	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	15
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	4699785
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	4699785
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	168
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	168
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	207155
Variation négative des stocks		OQ	137008
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	902632
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	492425
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1739231
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	2960722
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	2960722
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
		GZ	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			



17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

3 5 2 1 1 1 0 0 9 0 0 0 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Arc Atlante

ADRESSE (voie) 1 Rue Geneviève de Gaulle Anthon

CODE POSTAL 35000

VILLE RENNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	9276
Total des lignes P1 + P2	P5	4	Total des lignes P3 + P4	P6	9276

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 3 5 2 1 1 1 0 0 9 0 0 0 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Arc Atlante

ADRESSE (voie) 1 Rue Geneviève de Gaulle Anthoin

CODE POSTAL 35000 VILLE RENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	29
--	----	----

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Edité à partir de Loop V5.46.1

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAS Arc Atlante

[illegible]



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS Arc Atlante

N° SIRET : 35211100900044

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025

clos le : 31122025

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	7280195
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	

TOTAL I

E 3

7280195

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E 5	4286506
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	E Y
	• imposées au taux de 15 %	E 6
	• imposées au taux de 0 %	E Z
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E 8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

F 1

8037710

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I – II)	F 2	
	Déficit (II – I)	F 3	757515
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	
	Déficit	F 9	757515

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.
1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS Arc Atlante**

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012025**
clos le : **31122025**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M 5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice	M 5bis	) M 5ter
Déficits imputés			J 9	
Déficits reportables			M 6	
Déficits nés au titre de l'exercice			H 8	757515
Total des déficits restant à reporter			H 9	757515

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B *bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

RÉGIME FISCAL DES GROUPEs DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT ET CRÉANCES IMPUTABLES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SAS Arc Atlante

N° SIRET 3 5 2 1 1 1 0 0 9 0 0 0 4 4

Exercice ouvert le : 01012025

clos le : 31122025

Néant ☐

SIREN, Forme juridique Dénomination des sociétés	Type réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation de crédits d'impôts (Utilisation de valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
709200323 SAS GROUPE ARC	MEC	1200			
352111009 SAS ARC ATLANTE	FAM	15153			



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT ET CRÉANCES IMPUTABLES

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
2LI-Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	
3IV-Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
ART-Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
AUD-Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
BIO-Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
CCI-Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
CIC-Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
CIN-Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	
CIO-Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
CIR-Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
CJV-Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
COL-Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
COM-Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
COR-Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
CPE-Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CPG-Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
CRC-Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
CSV-Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	
EOM-Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	
FAM-Crédit d'impôt famille	15153
FOR-Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
HVE-Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
MEC-Réduction d'impôt au titre du mécénat	1200
PHO-Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
PRE-Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
PTR-Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
PVM-Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
REB-Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
RAC-Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
RTA-Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
RTD-Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	
TZM-Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
VEL-Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
AUT-Autres crédits d'impôts	
CAD-Crédit d'impôt pour achat de carburants durables dans le transport aérien	

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
TOTAL	0	0	0

LN



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Néant ☐ *

Dénomination de la société : SAS Arc Atlante

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025
clos le : 31122025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DÉFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	KD	
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	4297441
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	4297441

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : **SAS Arc Atlantique**
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIRET Société intégrée : **35211100900044**
Exercice ouvert le : **01012025** clos le : **31122025**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	757515
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	757515
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ		DA	757515

B – PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3				
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7				
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4				
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8				
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC				
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG				
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9						
TOTAL plus values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6					
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4				
C – AUTRES PLUS-VALUES À 19 %										
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽⁶⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3									

Édité à partir de Loop V5.46.1

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux sociétés à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS Arc Atlante
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble) ☐

SIRET Société intégrée : 352111009000044

Exercice ouvert le : 01012025 clos le : 31122025 Néant ☒ *

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ	
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH	
TOTAL						FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL DÉFICIT FL – FK						FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société **SAS Arc Atlante**

N° SIRET **35211100900044**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012025** clos le : **31122025**

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 – (2 + 3) + 4 5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6			- 757515
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10			
Réévaluations libres 11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 – (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13			- 757515

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.